

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

L'Accumulateur Tunisien Assad informe le public qu'un jugement de 1^{ère} instance a été prononcé contre la Société le 11 juillet 2024 la condamnant à des pénalités s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite à des poursuites engagées par la Douane Tunisienne au sujet des vieilles batteries.

La Société affirme qu'elle exerce son activité dans le cadre de la légalité avec toutes les autorisations administratives nécessaires. La Société a fait appel et elle est confiante dans la solidité de son dossier juridique afin d'obtenir gain de cause.

(*)Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.